

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 19 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 19 du mois de mars à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 12 avril 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Laura LAVILANIE, Raphaël BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Nadine DESMARAIS
Anne DUNAN procuration à Philippe CARRERE
Sylvie BIRABEN procuration à Kate MARIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 8 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Marc CAUMONT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **24 mars 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **24 mars 2022** est approuvé à l'unanimité.

RENOVATION INTERIEURE EGLISE ST EXUPERE – PLAN DE FINANCEMENT

(47-2022)

Monsieur la Maire rappelle que le programme de travaux pour la restauration intérieure et extérieure de l'Eglise Saint Exupère est en cours.

Il propose de solliciter une aide financière auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) pour deux sujets apparus en cours de chantier.

Le premier, la remise en état de la sacristie : en tant que pièce annexe, sa rénovation n'avait pas été prévue. Elle a subi des infiltrations au fil du temps et présente de fortes dégradations sur le plafond. Maintenant que les toitures ont été revues et que les infiltrations ne seront plus présentes, il apparaît nécessaire d'y faire des travaux de remise en état. (Devis SGRP de 2 889.24€ HT).

Le second concerne la mise à jour des engoulements peints autour des clefs de voute. Ils ont été découverts en cours de chantier. Leur mise à jour présente un intérêt avec une datation probable du XVI siècle (Atelier 32 : 6 859.20€ HT).

Le montant total de la demande est de 9 748.44€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Mr le Maire à solliciter auprès de l'UDAP sur les crédits d'entretien une aide de 40% d'un montant de 9 748.44€.
- Autorise Mr le Maire à signer toute pièce afférente.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau